

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, prévue le 1^{er} juin 2020 et reportée le 8^e jour du mois de juin 2020, à 19:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à huis clos.

Sont présents à cette séance ordinaire, chacune de ces personnes :

M. Gabriel Brassard,	conseiller
Mme Nicole Dufour,	conseillère
Mme Nathalie Girard,	conseillère
M. Jérôme Lavoie,	conseiller
Mme Nathalie Perron,	conseillère
M. Marc Dubé,	directeur général par intérim

Absence motivée : M. Nicholas Tremblay, conseiller

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire

1. Ouverture de la séance

À 19 :30, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-06-148

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. *MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.*

2. ADMINISTRATION

2.1 *Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
2.2 *Exemption de la lecture des procès-verbaux des séances du :*
13-05-2020 -séance extraordinaire en renonçant à l'avis de convocation;
19-05-2020 -séance ordinaire ajournée au 20-05-2020;
20-05-2020 -séance d'ajournement du 19-05-2020;

2.3 *Adoption des procès-verbaux des séances du :*
13-05-2020 -séance extraordinaire en renonçant à l'avis de convocation;
19-05-2020 -séance ordinaire ajournée au 20-05-2020;
20-05-2020 -séance d'ajournement du 19-05-2020;

3. *RAPPORT DES COMITÉS.*

4. *CORRESPONDANCE :*

4.1 *Rosaire Gagnon : Demande de nettoyage de fossé du rang ouest;*

4.2 *Ville de Saguenay : transmission des projets de règlement ARP-182 et ARP-183;*

5. *RÉSOLUTIONS :*

5.1 *Marcel Claveau : Contribution de la Municipalité pour l'impression du volume du 150^e anniversaire de la Municipalité;*

5.2 *Autorisation à Mme Natasha Lachance, Directrice des Finances et de l'informatique à signer les effets bancaires et les documents officiels de la Municipalité;*

5.3 *Mandat d'audit de la TECQ 2014-2018 à Deloitte (3 500\$ à 5 000\$);*

5.4 *Camp de jour : Autorisation du Conseil pour l'ouverture du camp de jour du 22 juin au 31 juillet 2020;*

5.5 *Service de l'Urbanisme : embauche d'une ressource temporaire;*

5.6 *Adjudication contrat sable pour abrasif : 3 soumissions reçues :*

- *Entreprises Rémy Ouellet : 4.48\$/la tonne*
- *Transport Pilote et Fils : 6.10\$/la tonne*
- *Carrière Shipshaw : 14.25\$/la tonne*

5.7 *Adjudication chlorure de calcium : 2 soumissions reçues :*

- *Somavrac C.C. Inc : liquide 40 201.01\$ taxes incluses*
- *Les Entreprises Bourget Inc. : liquide 44 484.98\$ taxes inclus*

5.8 *Adjudication Rapièçage d'asphalte : 3 soumissions reçues*

- *Lachance Asphalte*
- *Asphalte Jean-Yves Laberge :*
- *Asphalte Henri Laberge :*

5.9 *Adjudication vidange de fosses septiques : 1 soumission*

Prix forfaitaire de base 135\$ taxes incluses pour une vidange.

En y ajoutant les items suivants au point :

2.1.1 *Nomination de M. Marc Dubé, directeur général par intérim*

5.2.1 *Autorisation à M. Marc Dubé directeur général par intérim, à signer les effets bancaires et les documents officiels de la Municipalité.*

Affaires nouvelles :

6.1 *Exploitation gravière/sablière*

6.2 *Ouverture de la bibliothèque*

6.3 *Annulation de la séance du 15 juin 2020*

2.1.1 Nomination de M. Marc Dubé, directeur général par intérim

Résolution 2020-06-149

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale, Mme Carolle Perron le 29 mai 2020 et que la municipalité doit doter ce poste principal afin qu'un(e) directeur(trice) général(e) soit chargé(e) de l'administration de celle-ci, tel que prévu par l'article 210 du *Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27.1;*

CONSIDÉRANT QU'un contrat de trois (3) mois à titre de directeur général par intérim renouvelable à terme, avec l'accord des deux parties, permettra d'assurer la continuité des opérations administratives jusqu'à la nomination d'un (e) nouveau directeur (trice) ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nathalie Perron

APPUYÉE PAR Mme Nicole Dufour

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS,

DE NOMMER Monsieur Marc Dubé, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, pour un contrat de trois (3) mois renouvelable à terme avec l'accord des deux parties, et ce, jusqu'à l'embauche d'un (e) directeur (trice) général (e).

2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux des séances du 13, 19 et 20 mai 2020

Résolution 2020-06-150

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 13 mai 2020, de la séance ordinaire du 19 mai 2020 et de la séance d'ajournement du 20 mai 2020.

2.3 Adoption des procès-verbaux des séances du 13, 19 et 20 mai 2020

Résolution 2020-06-151

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 13 mai 2020, de la séance ordinaire du 19 mai 2020 et de la séance d'ajournement du 20 mai 2020, dont copies conformes ont été signifiés à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés.

3. RAPPORT DES COMITÉS

Aucune mention.

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Rosaire Gagnon : Demande de nettoyage de fossé du rang Ouest;
- 4.2 Ville de Saguenay : transmission des projets de règlements ARP-182 et ARP-183.

5. RÉOLUTIONS

5.1 Marcel Claveau : Contribution de la Municipalité pour l'impression du volume du 150^e anniversaire de la Municipalité

Résolution 2020-06-152

Il est proposé par Mme Nathalie Perron
Appuyée par M. Gabriel Brassard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le Conseil municipal de Saint-Ambroise accepte de contribuer à l'impression du volume de M. Marcel Claveau pour le 150^e anniversaire de la Municipalité de Saint-Ambroise.

Que le montant de la contribution s'élève à 9 000\$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme à l'imprimeur *Graphiscan, 1430, boul. Saint-Jude Sud, Alma (Québec) G8B 3L4*.

5.2 Autorisation à Mme Natasha Lachance, directrice des Finances et de l'informatique, à signer les effets bancaires

Résolution 2020-06-153

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice des finances, Mme Natasha Lachance, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise, tous les effets bancaires et les chèques.

Que la présente autorisation auprès de Mme Natasha Lachance est en remplacement de Mme Danielle Bouchard, et ce, à partir du 1^{er} juin 2020.

Que la présente résolution soit valide pour les folios no 500376 et 505717 auprès de la Caisse populaire Desjardins Rive-Nord du Saguenay.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise est autorisé à transmettre la présente résolution aux institutions financières ou organismes offrant des services financiers à la Municipalité.

5.2.1 Autorisation à M. Marc Dubé, directeur général par intérim, à signer les effets bancaires et les documents officiels de la Municipalité

Résolution 2020-06-154

Il est proposé par Mme Nathalie Perron
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, M. Marc Dubé, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ambroise, tous les effets bancaires, chèques ou tous autres documents nécessaires à l'administration de la Municipalité.

Que la présente résolution soit valide pour les folios no 500376 et 505717 auprès de la Caisse populaire Desjardins Rive-Nord du Saguenay.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise est autorisé à transmettre la présente résolution aux institutions financières ou organismes offrant des services financiers à la Municipalité.

5.3 Mandat d'audit de la TECQ 2014-2018 à Deloitte (3 500\$ à 5 000\$)

Résolution 2020-06-155

Il est proposé par Mme Nicole Dufour
Appuyée par Mme Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise mandate la firme *Deloitte S.E.N.C.R.L.* pour les services professionnels en vue de travaux d'audit des livres et rapport financier concernant le programme de la TECQ 2014-2018.

Que le montant des honoraires s'élèvera entre 3 500\$ et 5 000\$.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'adjudication dudit mandat.

5.4 Camp de jour : Autorisation du Conseil pour l'ouverture du camp de jour du 22 juin au 31 juillet 2020

Résolution 2020-06-156

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le conseil municipal de Saint-Ambroise autorise la tenue d'un camp de jour qui se tiendra du lundi au jeudi, du 22 juin au 31 juillet 2020.

Que la tarification du camp de jour se détaillera comme suit :

→ 1 ^{er} enfant :	260\$
→ 2 ^e enfant :	240\$
→ Enfant (s) additionnel (s) :	230\$

Que le conseil municipal autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires pour la tenue du camp de jour.

5.5 Service de l'urbanisme : embauche d'une ressource temporaire

Résolution 2020-06-157

CONSIDÉRANT le départ de l'inspecteur municipal adjoint;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nicole Dufour

APPUYÉE PAR Mme Nathalie Girard

ACCEPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

QUE le conseil municipal de Saint-Ambroise retienne temporairement les services de M. Bruno Gagnon, demeurant au 711, rue Harvey, St-Honoré G0V 1L0, comme inspecteur municipal adjoint selon les besoins actuels de la Municipalité;

QUE les besoins seront révisés à chaque semaine;

QUE l'inspecteur municipal adjoint soit rémunéré au taux de 23.05\$ selon la classe 3 de la convention collective de travail en vigueur;

QUE les tâches de travail de M. Gagnon soient celles reliées à un inspecteur municipal adjoint d'une Municipalité et sous la supervision du directeur général et secrétaire-trésorier.

5.6 Adjudication contrat sable pour abrasif

Résolution 2020-06-158

Il est proposé par Mme Nathalie Perron
Appuyée par M. Jérôme Lavoie
Acceptée sur division

M. Gabriel Brassard vote contre et enregistre sa dissidence.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le soumissionnaire le plus avantageux pour la fourniture de sable pour abrasif, le tout selon l'offre déposée en date du 25 mai 2020.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise octroie le contrat au soumissionnaire le plus avantageux, à savoir; *Les Entreprises Rémy Ouellet, du 245, rue Savard Saint-Ambroise (Québec) G7P 0A3*, pour la fourniture de sable pour abrasif.

Que l'offre des Entreprises Rémy Ouellet se détaille comme suit :

Prix à la tonne :	2.98\$/tonne
Prix chargement à la tonne :	0.50\$
Prix pesée à la tonne :	Inclus
Service de tamisage ± 3 000 tonnes :	1.00\$/tonne

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'adjudication dudit contrat.

5.7 Adjudication chlorure de calcium

Résolution 2020-06-159

Il est proposé par M. Gabriel Brassard
Appuyé par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte le soumissionnaire le plus avantageux pour la pose d'abat poussière sur les rangs gravelés de la Municipalité, le tout selon l'offre déposée en date du 25 mai 2020.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise octroie le contrat au soumissionnaire le plus avantageux, à savoir; *Somavrac C.C. Inc., 3450, boul. Gene-H.-Kruger, C.P. 294, Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1*, pour la fourniture de 90 000 litres de chlorure de magnésium à 35 % au coût de 0.3885\$ le litre, pour un total de 34 965 \$ plus taxes applicables.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à procéder à l'achat de l'abat-poussière liquide et à procéder aux travaux d'épandage prévus en juin et à la fin juillet 2020.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à remettre les chèques de garantie de soumission aux soumissionnaires non retenus.

5.8 Adjudication rapiéçage d'asphalte

Résolution 2020-06-160

Il est proposé par Mme Nathalie Perron
Appuyée par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre la plus avantageuse pour le contrat de pose d'enrobé bitumineux pour rapiéçage à différents endroits, à l'entreprise *Lachance Asphalte (1987) inc., du 290, avenue du Pont Nord, Alma, Québec, G8B 5C6*, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et l'offre déposée en date du 25 mai 2020.

Que les coûts suivants sont acceptés à savoir :

- | | |
|---|-------------------------------|
| ➤ Plus ou moins 75 tonnes EB-10S
– posé à la paveuse | 200.00 \$ plus taxes la tonne |
| ➤ Plus ou moins 10 tonnes
– réparations ponctuelles | 275.00 \$ plus taxes la tonne |
| ➤ Prix pour 1 mobilisation | 400.00 \$ plus taxes |

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à l'adjudication dudit contrat.

5.9 Adjudication vidange de fosses septiques

Résolution 2020-06-161

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nicole Dufour
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la soumission la plus avantageuse soit *Groupe Sanidro inc., 1422, rang Ste-Famille, Chicoutimi (Québec) G7H 7T8*, suite à l'ouverture des soumissions en date du 25 mai 2020.

Que le prix pour la vidange des fosses septiques pour l'année 2020 s'élève à 135.00 \$ taxes incluses, le tout selon les documents d'appel d'offres et l'offre déposée le 25 mai 2020, à 11h00.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'adjudication dudit contrat pour l'année 2020.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Exploitation sablière/gravière

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

6.2 Ouverture de la bibliothèque

Résolution 2020-06-162

Il est proposé par Mme Nathalie Girard
Appuyée par Mme Nathalie Perron
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la réouverture de la bibliothèque selon l'horaire suivant :

➤ Du lundi au mercredi : de 18h30 à 20h30

Que l'ouverture de la bibliothèque soit conditionnelle à ce que les consignes de sécurité et d'hygiène gouvernementales puissent être respectées.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à donner suite au dossier.

6.3 Annulation de la séance du 15 juin 2020

Résolution 2020-06-164

Il est proposé par Mme Nicole Dufour
Appuyée par Mme Nathalie Girard
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise annule la séance ordinaire du conseil qui devait avoir lieu le lundi 15 juin, à 19h30.

Que ladite séance soit reportée au 6 juillet 2020, à 19h30.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à prendre les arrangements nécessaires au report de ladite séance du conseil.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

8. Levée de l'assemblée

La conseillère Nicole Dufour propose la levée de l'assemblée à 20h00, secondée par Nathalie Girard.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général par intérim

La séance est levée.

Deny Tremblay
Maire

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Marc Dubé, ing. f., Msc
Directeur général